

**FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET
SANITAIRE DU PRODUIT
*ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT
DECLARATION***

CANALISATIONS D'HYDRODISTRIBUTION PEX PB

MARS 2015



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du syndicat COCHEBAT (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national XP P01-064/CN.

Cette déclaration est rédigée selon Annexe G de la norme XP 01 064/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE 1

La traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Précisions qui permettent une meilleure lecture de la déclaration ou des données contenues dans la déclaration, ...

L'affichage des données et des résultats respecte les exigences de la norme EN 15804.

Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10⁻⁶ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle

Précaution d'utilisation de la DEP (ou FDES) pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804 +A1 définie au § 5.3 Comparabilité des DEP pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

« Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations) ».

Information Générale

1. Nom et adresse des fabricants : les producteurs adhérents de COCHEBAT

Les noms des fabricants adhérents de COCHEBAT peuvent être consultés par le lien direct tenu à jour :

<http://www.cochebat.org/Adherents>

Adresse : COCHEBAT - 11 bis rue de Milan 75009 Paris www.cochebat.org

2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative.
Les sites des fabricants dont la FDES est représentative sont ceux des membres de COCHEBAT dont liste est donnée sur www.cochebat.org ; onglet « les entreprises adhérentes à COCHEBAT ».
3. Type de FDES : « du berceau à la tombe ».
4. Type de FDES : collective.
Peuvent se prévaloir de cette FDES le syndicat COCHEBAT et les membres du syndicat COCHEBAT, mettant sur le marché les produits ou systèmes relevant de cette FDES, dont liste tenue à jour sur le site www.cochebat.org ; onglet « les entreprises adhérentes à COCHEBAT ».
5. Le nom du vérificateur si la fiche est vérifiée (obligatoire dans le cas du BtoC).
Jacques Verhulst.
6. Le nom du programme (par exemple FDES INIES) utilisé, le nom et l'adresse de l'opérateur du programme et le logo et le site web.
La présente FDES a été réalisée dans le cadre du programme de déclaration environnementale et sanitaire pour les produits de construction géré par INIES et AFNOR.
7. La date de publication : Février 2015.
8. la date de fin de validité : Février 2020.
9. La référence commerciale / identification du produit par son nom.
Produits et gammes faisant partie des sociétés citées au §1.

Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit

10. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée).
« 1m linéaire de canalisations d'hydrodistribution en polyéthylène réticulé (PEX) et / ou polybutadiène (PB) assemblées en réseau comprenant des tubes PEX PB, des gaines de protection en PE ou en PP et des pièces de raccordement en laiton, en inox et autres matériaux en faibles proportions (polyamide, EPDM), et installées dans les règles de l'art pour distribuer l'eau sanitaire chaude ou froide dans une maison ou dans un logement pendant 50 ans ».

En 2014, les tubes et raccords en PEX et PB font l'objet d'avis technique et d'une marque CSTBat (liste sur <http://évaluation.cstb.fr/rechercher>) et doivent être mis en œuvre conformément au CPT 2808.
11. Description du produit.
Canalisations de distribution d'eau sanitaire et de chauffage disposées dans les habitations.
12. Description de l'usage du produit (domaine d'application).
Distribution d'eau sanitaire ou alimentation des radiateurs d'une maison ou d'un logement.
13. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle.
Non.
14. Description des principaux composants et / ou matériaux du produit.

	Masse kg/UF
Composants canalisation	
Matières premières principales (PE ...)	0,0506
Additifs divers	0,0033
Produits complémentaires installation	
Gaines plastique	0,0577
Pièces métalliques (laiton, inox)	0,0409
Petites pièces	0,0006
TOTAL	0,1530

15. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0.1 % en masse)
Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH.
16. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux 7.2.2 de la NF EN 15804+A1).

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	50 années
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc, ...	Conforme aux exigences de la norme EN 15875 (PEX), EN 15876 (PB)
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Selon CPT 2808
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	L'étanchéité du système de canalisations est vérifiée
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Sans objet, le produit est installé à l'intérieur
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Les classes de température sont indiquées dans l'avis technique des tubes et raccords
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, expositions chimiques	Utilisation permanente. Exposition aux produits de traitement des eaux potables et des installations de chauffage
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Aucune maintenance n'est requise

Etapes du cycle de vie

Inclure diagramme du cycle de vie

Etape de production, A1-A3

Description de :

- l'étape : préparation des mélanges, mise en forme par extrusion, réticulation
- les étapes et / ou entrants et / ou sortants non pris en compte : le catalyseur n'est pas pris en compte

Etape de construction, A4-A5

Description de :

- l'étape : protection par des gaines PE ou PP, assemblage par des pièces métalliques, mise en place manuelle
- les étapes et / ou entrants et / ou sortants non pris en compte : aucun

Transport jusqu'au chantier :

Paramètres	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc, ...	Litre de type de combustible par distance ou type de véhicule, Directive 2007/37/CE de la Commission (Norme européenne sur les émissions) 0,016 litre de gazole par UF, EURO4
Poids-lourds routiers	
Distance jusqu'au chantier	470 Km
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	46 %
Masse volumique en vrac des produits transportés	300 kg/m ³
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient : = 1 ou < 1 ou ≥ 1 pour les produits comprimés ou emboîtés : < 1

Installation dans le bâtiment :

Paramètres	Valeurs	
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg ou autres unités appropriées	
	Gaines plastique	0,0577 kg/UF
	Pièces métalliques (laiton, inox)	0,0409 kg/UF
	Petites pièces	0,0006 kg/UF
Utilisation d'eau	m ³ pas d'utilisation d'eau	
Utilisation d'autres ressources	Kg pas d'utilisation d'autres ressources	
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	kWh ou MJ installation manuelle	
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Kg Emballages	
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Kg Collecte des emballages en vue du recyclage : 0,00824kg/UF	
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Kg Pas d'émissions	

Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de :

- l'étape
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte

Maintenance (si applicable) :

Les canalisations d'hydrodistribution ne nécessitent pas de maintenance durant la durée de vie de référence.

Réparation (si applicable) :

Les canalisations d'hydrodistribution ne nécessitent pas de réparation durant la durée de vie de référence.

Remplacement (si applicable) :

Les canalisations d'hydrodistribution ne nécessitent pas de remplacement durant la durée de vie de référence.

Réhabilitation (si applicable) :

Les canalisations d'hydrodistribution ne nécessitent pas de réhabilitation durant la durée de vie de référence.

Utilisation de l'énergie et de l'eau (si applicable) :

Les canalisations d'hydrodistribution ne consomment pas d'eau ni d'énergie durant la durée de vie de référence.

Etape de fin de vie C1-C4

Description de :

- l'étape : démolition, transport, tri, mise en stockage des déchets non dangereux
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte

Fin de vie :

Paramètres	Valeurs / description
Processus de collecte spécifié par type	kg collecté individuellement Pièces en laiton : 0,0338 kg/UF kg collecté avec des déchets de construction mélangés Aucun
Système de récupération spécifié par type	kg destiné à la réutilisation Aucun kg destiné au recyclage Laiton : 0,0338 kg/UF kg destiné à la récupération d'énergie Aucun
Elimination spécifiée par type	kg de produit ou de matériau destiné à l'élimination finale Déchets non dangereux : 0,119 kg/UF
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Unités appropriées

Potentiel de recyclage /réutilisation/ récupération, D

Description de :

- l'étape : collecte, tri et valorisation du laiton
- les étapes et/ou entrants et / ou sortants non pris en compte

Le module D est pris en compte.

Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

PCR utilisé	Description : le PCR est la norme EN 15804+A1
Frontières du système	Description : "du berceau à la tombe"
Allocations	Description
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Description (préciser notamment les données primaires (collectées) dans la déclaration, les données secondaires (issue de base par exemple ECOINVENT, GABI) dans le rapport Mentionnée de manière générique les bases de données secondaires utilisées et logiciels utilisés : Les données primaires sont collectées dans les usines situées en Europe, années de production 2011 ou 2012. Données secondaires Ecoinvent V2.2, zone Europe (RER) Calculs effectués sur Excell
Variabilité des résultats	Description : L'écart sur la masse de matière d'une UF entre une maison-type et un logement-type est de +/- 1% L'écart sur la consommation d'énergie de fabrication s'élève à 1 MJ/UF, soit +/- 10% de l'énergie totale de production

Utilisation des ressources :

Utilisation des ressources	Etape de production				Etape de mise en oeuvre			Etape de vie en oeuvre				Etape de fin de vie		Total FDES	
	A1 Production matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	Total A4-A5	B1 à B7 Aucun impact	C1 Déconstruction Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	Total C1-C4	Total FDES	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Energie renouvelable à l'exclusion des matières premières MJ/JUF	8,94E-02	5,37E-04	5,35E-02	1,43E-01	5,72E-04	4,31E-01	4,32E-01			5,40E-04		1,14E-03	1,68E-03	5,77E-01	-1,80E-01
Energie renouvelable en tant que matières premières MJ/JUF	0,00E+00	0,00E+00	6,81E-02	6,81E-02	0,00E+00	4,52E-02	4,52E-02		0,00E+00	0,00E+00		0,00E+00	0,00E+00	1,13E-01	0,00E+00
Energie renouvelable totale MJ/JUF	8,94E-02	5,37E-04	1,22E-01	2,12 E-01	5,72E-04	4,77E-01	4,77E-01		5,40E-04			1,14E-03	1,68E-03	6,90E-01	-1,80E-01
Energie non renouvelable à l'exclusion des matières premières MJ/JUF	2,76E+00	3,80E-02	3,81E-01	3,18E+00	4,30E-02	5,42E+00	5,46E+00		4,06E-02			6,83E-02	1,09E-01	8,75E+00	-8,81E-01
Energie non renouvelable en tant que matières premières MJ/JUF	2,30E+00	0,00E+00	3,93E-02	2,33E+00	0,00E+00	2,45E+00	2,45E+00					0,00E+00	4,78E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie non renouvelable totale MJ/JUF	5,06E+00	3,80E-02	4,21E-01	5,52E+00	4,30E-02	7,86E+00	7,91E+00		4,06E-02			6,83E-02	1,09E-01	1,35E+01	-8,81E-01
Utilisation de matière secondaire kg/JUF															
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/JUF															
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/JUF															
Utilisation nette d'eau douce m ³ /JUF	1,30E-02	2,08E-05	1,33E-03	1,44E-02	2,24E-05	1,07E-02	1,07E-02		2,11E-05			5,95E-05	8,06E-05	2,51E-02	-2,95E-03

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

Sans objet : Les canalisations d'hydrodistribution PEX-PB ne sont pas au contact de l'air intérieur

Sol et eau

Les canalisations de distribution d'eau chaude et froide sanitaire font l'objet d'une attestation de conformité sanitaire conforme à la réglementation en vigueur en France

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les tubes en PE-X, PB, de par les propriétés du matériau, limitent les phénomènes de condensation.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Sans objet

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Sans objet, les canalisations ne sont pas visibles

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucune mesure d'odeur n'a été réalisée

Informations additionnelles

Par exemple, détailler la filière de recyclage ou calcul d'évitement d'énergie

Aucune

